

Bulletin communal d'AIZIER



Photo Rincent Laboratoires - Hervé HANIN

Dans ce numéro

Le mot du Maire	3
Administration communale	4
Un peu d'histoire	10
Quoi de neuf à la chapelle Saint-Thomas ?	14
Manifestations et évènements	19
Renseignements pratiques	35

Le mot du Maire

Mesdames, Messieurs, Chers amis,

Nous voici arrivé au terme de cette année 2015.

Une année de plus qui s'écoule, marquée par d'heureuses rencontres et manifestations, mais aussi par des événements tragiques qui marqueront pour longtemps l'histoire de notre pays.

Je pense, bien sûr, aux nombreuses victimes des attentats contre le journal Charlie Hebdo en début d'année et plus récemment à celles du 13 novembre à Paris et je tenais à leur rendre hommage.

Cette année 2015 restera à Aizier comme celle de la renaissance de la Chapelle Saint-Thomas.

En effet, après des années de recherche de financement, d'études et de travaux nous avons enfin inauguré le site.

Cette réalisation s'inscrit dans un programme plus global de développement de l'économie touristique de notre territoire.

Ce développement se verra renforcé au niveau communal par la réalisation d'un restaurant dont les travaux doivent débuter en janvier 2016 et plus largement par l'obtention du label Ramsar.

C'est grâce à ce label que la Risle maritime et le Marais Vernier en passant par Aizier et Vieux Port verront la qualité environnementale de leurs zones humides reconnues d'intérêt international.

C'est donc animé par cette volonté de toujours améliorer votre cadre de vie que vos élus agissent et agiront encore.

2015 a aussi été une année... électorale puisque nous avons désigné nos conseillers départementaux et régionaux.

Je ne peux m'empêcher de profiter de ces quelques lignes pour évoquer mon élection au conseil départemental.

Vous m'avez largement renouvelé votre confiance et votre soutien, j'y suis particulièrement sensible et je vous en remercie chaleureusement.

La première fête des voisins organisée le dernier dimanche d'août a été de l'avis de tous un bon moment d'échange et de rencontre.

C'est avec le même état d'esprit que nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine, même date même lieu.

En attendant, je vous invite à la cérémonie des vœux, qui sera aussi l'occasion de partager la galette des rois le dimanche 17 janvier à 16h30 à la salle Madeleine Jotte. A cette occasion, Benjamin Baillie remettra officiellement à la municipalité le blason qu'il a conçu pour la commune.

Je vous souhaite au nom du personnel communal et de vos élus d'excellentes fêtes de fin d'année.

Fidèlement,

Benoît GATINET

Administration communale

Budget primitif 2015 - Section d'investissement

Dépenses

Déficit d'investissement de l'exercice 2014	83 763 €
Dépenses imprévues	3 000 €
Remboursement capital d'emprunt	5 260 €
Travaux d'enfouissement des lignes	33 700 €
Immobilisations corporelles	12 930 €
Contrat logiciel informatique	1 221 €
Maison «Le Pallec» - Restauration et création d'un restaurant...	409 056 €
Achat de terrains	44 000 €
Valorisation Chapelle Saint-Thomas	21 290 €
TOTAL	614 220 €

Recettes

Virement de la section de fonctionnement	63 675 €
Amortissements	10 881 €
Récupération de la TVA	55 000 €
Taxe Local d'Aménagement	2 700 €
Immobilisations reçues en affectation.....	100 000 €
Subventions - Projet « Valorisation Chapelle Saint-Thomas » :	
• Dons et legs.....	8 448 €
• Conseil Départemental.....	112 877 €
• Communauté de Communes de Quillebeuf-sur-Seine	2 000 €
Subventions - Projet « Restaurant-Maison Le Pallec » :	
• Etat	189 816 €
• Conseil Départemental	43 823 €
• Communauté de Communes de Quillebeuf-sur-Seine	25 000 €
TOTAL	614 220 €

Budget primitif 2015 - Section de fonctionnement

Dépenses

Achats et Services extérieurs	35 653 €
Charges de personnel	32 980 €
Autres charges de gestion courante	11 500 €
Dépenses imprévues	1 000 €
Reversement sur FNGIR	4 681 €
Virement à la section d'investissement	63 675 €
Amortissements	10 881 €
Ecole de Trouville-la-Haule - Frais de fonctionnement.....	7 100 €
Subventions communales	1 396 €
Secours et dots (voyages scolaires, présence verte)	500 €
Remboursement intérêts d'emprunt	5 300 €
Autres charges exceptionnelles	32 170 €
TOTAL	206 836 €

Recettes

Excédent de fonctionnement de l'exercice 2014	115 444 €
Remboursements sur les charges de personnel	6 600 €
Redevance d'occupation du domaine public	450 €
Locations diverses (salle communale, loyers ...)	6 600 €
Impôts et taxes	28 472 €
Dotations & subventions versées par l'Etat	49 270 €
TOTAL	206 836 €

Subventions communales

Le conseil municipal a alloué les subventions suivantes pour l'année 2015, pour un montant total de 1 396 € :

Union Nationale des Combattants Quillebeuf-sur-Seine	15,00 €
UNCAFN - Canton	15,00 €
Amis des Monuments et Sites de l'Eure	26,00 €
Association des Secrétaires de Mairies	50,00 €
Croix Rouge Française - Union locale de Pont-Audemer	15,00 €
Soutien Alimentaire Cantonal	120,00 €
Les Papillons Blancs	15,00 €
Ecole des Jeunes Sapeurs-pompiers de Routot	100,00 €
Centre de Formation d'Apprentis Interconsulaire de l'Eure.....	60,00 €
Association Risloise Taekwondo.....	15,00 €
Association Au Nom d'Inès	45,00 €
Association Sportive Scolaire du Collège de Manneville	45,00 €
FCIC Le Bel Air	440,00 €
Association Rugby Club de Pont-Audemer	15,00 €
Société de Chasse d'Aizier	200,00 €
Sauvegarde Animalière de la Risle-S.A.R.S	20000 €
Les Chiens Guides d'Aveugles	20,00 €

Travaux d'assainissement

Des travaux de réhabilitation d'assainissement non collectif du logement communal et de la maison des associations ont été réalisés.

Le montant de ces travaux s'élève à 19 415,07 € TTC. Le montant des subventions étant de 6 990,27 €, le coût pour la commune est de 12 424,80 €.

La municipalité s'attache à mettre ses installations aux normes et contribue ainsi à la préservation de l'environnement.

Personnel Communal

Afin de pourvoir au remplacement de Marie LEFEBVRE, dont le contrat prenait fin le 3 novembre 2015, la commune a recruté pour une durée de 12 mois Madame Laura LUST.

ATTENTION !!! Veuillez prendre rendez-vous pour le contrôle périodique de votre installation d'assainissement

Comme vous le savez, sur notre commune d'Aizier, toutes les habitations doivent être équipées d'une installation d'assainissement non collectif des eaux usées. La réglementation impose un contrôle périodique de ces installations par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté de communes de Quillebeuf-sur-Seine afin de vérifier le bon fonctionnement et la conformité de celles-ci.

Un premier contrôle de l'ensemble de ces installations avait été réalisé en 2006. Ce contrôle est périodique et doit être réalisé au maximum tous les dix ans (l'ancienne réglementation prévoyait un contrôle tous les 4 ans).

Madame BERTEL, technicienne SPANC, réalise actuellement cette nouvelle campagne de contrôle sur notre commune. Obligatoire, il fait partie des services rendus par le SPANC tout au long de l'année. Son coût est couvert par le montant de la redevance que vous payez sur votre facture d'eau.

Si cela n'est pas déjà fait, je vous remercie par avance de prendre contact dans les meilleurs délais avec Madame BERTEL au 02 32 57 52 02 pour convenir d'un rendez-vous.

Etat civil

Thomas BAILLIE né le 10 avril 2015

Paul VERDASCA né le 24 juillet 2015

Laëlie MEZERAIS-BOHU née le 12 septembre 2015

Baptiste LENOIR né le 13 novembre 2015

Naissances



Jeunes français de 16 ans, faites-vous recenser !



Tous les jeunes, filles et garçons, ayant la nationalité française, doivent venir se faire recenser à la mairie de leur domicile, dès leur 16ème anniversaire.

Le recensement est **obligatoire**. Présentez-vous à la mairie avec **le livret de famille de vos parents et votre carte d'identité**.

Il sera délivré une attestation de recensement, indispensable pour l'inscription aux examens (BEP, Baccalauréat, permis de conduire, concours d'état...).

Liste électorale

Si vous n'êtes pas encore inscrit sur la liste électorale, il n'est pas trop tard...

Vous pouvez venir vous inscrire jusqu'au 31 décembre 2015.

Une permanence se tiendra à la mairie le 31 décembre de 11h00 à 12h00.

Munissez-vous de votre pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois.

Élagage d'arbres dépassant sur la voie publique

Après mise en demeure sans résultats de procéder à l'élagage des arbres et haies dépassant sur les voies communales, le Maire peut désormais faire procéder à l'exécution forcée des travaux d'élagage par l'entreprise de son choix. Les frais afférents à ces opérations seront à la charge des propriétaires négligents. (Loi n°2011-525 du 17 mai 2011).



Travaux momentanés de bricolage et de jardinage

Les travaux momentanés de bricolage et de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage comme les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies ménagères... pourront être effectués selon l'arrêté préfectoral du 16 janvier 2009 à savoir :

- * les jours ouvrables de 8h30 à 19h30
- * les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- * les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00



Lutte contre le bruit de voisinage

Extrait de l'arrêté préfectoral du 16 janvier 2009

Article 9 : les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage et en particulier de faire en sorte que ces animaux ne soient pas une source de nuisances sonores et ceci de jour comme de nuit.

Passage à la TNT

Le 5 avril 2016, la télévision numérique terrestre (TNT) passe à la haute définition (HD).



Cette évolution va permettre de diffuser l'ensemble des 25 chaînes nationales gratuites de la TNT en HD sur tout le territoire, avec une meilleure qualité de son et d'image.

Attention, seuls les foyers disposant d'un équipement compatible avec la HD (téléviseur ou adaptateur TNT HD) continueront à recevoir la télévision après le 5 avril 2016. Par ailleurs, tous les foyers recevant la TNT, même correctement équipés, devront ce même jour

procéder à une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes sur leurs téléviseurs.

Pour toute information, vous pouvez consulter le site www.recevoirlatnt.fr ou par téléphone 0970 818 818 (prix d'un appel local)

Présence Verte

Depuis plusieurs années, la commune a signé une convention avec Présence Verte pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, fragilisées ou handicapées.

Une simple pression sur le bouton d'appel (pendentif ou bracelet) et l'alarme est reçue à la Centrale d'écoute, qui en fonction du besoin prévient les proches ou les services d'urgences.

De nouveaux dispositifs sont proposés pour améliorer les conditions de vie au quotidien : le bracelet "détecteur de chute", le transmetteur GPRS (qui permet de palier à l'absence de ligne téléphonique), le détecteur de fumé relié à la centrale d'appels...

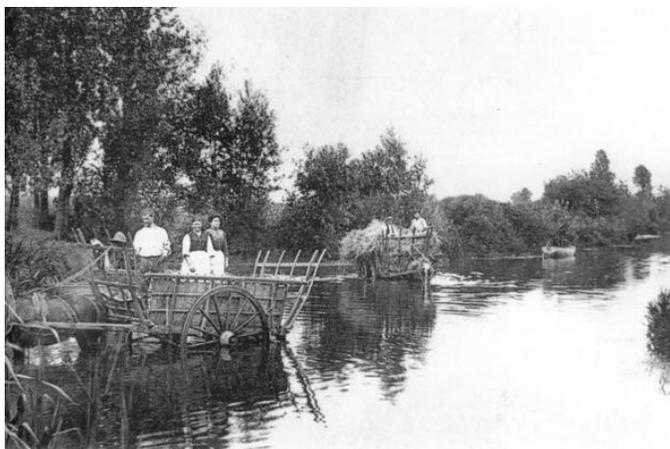
Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter la mairie.



« La traversée de la Seine »

Napoléon disait : « Le Havre, Rouen et Paris sont une seule ville dont la Seine est la rue ». On peut ajouter ... mais une rue difficile à traverser.

Au temps gallo-romain, on traversait souvent à gué.



Passage du gué sur un bras de Seine

La route de Lisieux partant sur Lillebonne et le nord de la France traversait la Seine d'Étela à Aizier. Un autre chemin venant de Pont-Audemer par le chemin Perrey passait de Vieux-Port à Petiville.

Il suffisait d'une crue de la Seine ou d'une grande marée pour que les îlots de sables qui permettaient le passage disparaissent ; le passage à gué devenait alors impossible à cet endroit.

Lors de l'invasion Romaine, un centurion de César contacta le Gaulois Inul et lui promit la fortune s'il construisait des bateaux pour traverser le fleuve. Inul organisa des chantiers à Aizier et à Vieux-Port en utilisant le bois de la forêt. Les bateaux étaient à rames et parfois à voiles et à fond plat.

A l'embouchure de la Seine, les comtes de Tancarville possédaient le péage et trois bacs : un au pied du château, un à Saint-Jean du Val Hulin et le troisième à Oudale. Si quelqu'un usurpait ce passage, le bateau était confisqué.

Les comtes de Tancarville touchaient aussi le droit de heurtage c'est-à-dire un pourcentage sur les échouements.

De Vieux-Port ou d'Aizier pour se rendre à Lillebonne, on aboutissait rive droite au hameau du bac qui nous rappelle le passage qui fut concédé par Robert de Courte Heussé aux chanoines de Rouen. Ce hameau est maintenant largement enfoncé dans les terres mais prouve encore la largeur de la Seine à cet endroit.

La route passait ensuite à Petiville, Saint-Georges de Gravenchon , longeait les collines du Mesnil pour aboutir à Lillebonne comme le faisait la voie romaine.

Dès le 15ème siècle, la partie Nord-Est du Roumois était desservie par le bac de Courval ou de Vieux-Port « Le Thuit » et par celui d'Aizier.

Le Courval appartenait autrefois aux moines de Jumièges ainsi que celui de Quillebeuf. Celui de Vieux-Port fût cédé à Charles de Cossé, comte de Brissac, Maréchal de France et seigneur d'Etelan.

A la fin du 18ème siècle, il appartenait au comte de Jonsac, lieutenant des armées du Roi. Il était affermé 500 livres par an.

Il existait en outre un passage de Vieux-Port à Caudebec-en-Caux appartenant au roi qui le fieffait à bail.

M. Quintric fût le dernier passeur en barque de Vieux-Port à la cale de Vieux Port sur la rive droite. Le passage fut supprimé en 1953.

Au 18ème siècle, le passage de Vieux-Port fut pendant quelques années concurrencé par le service d'Aizier à Caudebec appartenant à l'abbaye de Fécamp. Celle-ci l'avait donnée gratuitement peu avant 1786.

Bac du Courval ou de Vieux-Port



Le passage appartenait autrefois aux moines de Jumièges.

En 1497, Louis Picard, seigneur d'Etelan, voulut les troubler dans leur possession ; il les menaça de mille outrages et de brûler leur bateau s'ils continuaient à s'en servir.

Comme aucun fermier n'osait se présenter pour la location du bac, dans la crainte d'attirer sur lui la colère de ce farouche seigneur, les moines se virent dans la

nécessité de s'adresser au duc d'Orléans, gouverneur de Normandie, pour obtenir des lettres de sauvegardé.

Plus tard, ils cédèrent ce passage à Charles de Cossé, comte de Brissac, Maréchal de France, auquel appartenait la seigneurie d'Etelan.

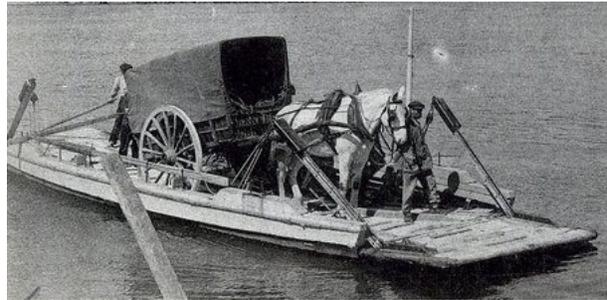
Dans un aveu rendu par François d'Epinaÿ, petit-fils du comte de Brissac, il est dit que le seigneur d'Etelan avait pour le port de Courval, autrement dit « Le Thuit » : « le droit de descente sur toutes les terres d'environ, tant d'un côté que de l'autre, quand il y avait sur sa terre aucune propre et convenable descente, et que tous les hommes de Norville étaient francs audit passage, s'ils n'étaient marchands, en payant un tourteau et deux deniers à Noël et en août une gerbe de blé ».

À la fin du 18^{ème}, le passage de Vieux-Port, dépendant de la terre d'Etelan appartenait au comte de Jonsac, lieutenant général des armées du Roi. Les droits y étaient ainsi de :

- * 2 sous pour une personne à pied
- * 1 sou pour un homme et un cheval
- * 4 sous pour les chevaux de foire
- * 3 livres Pour une chaise avec les chevaux
- * 3 sous pour un colporteur qui a une balle sur le dos

En 1755, le bac de Vieux-Port était affermé 500 livres par an.

Il existait en outre un passage de Vieux Port à Caudebec-en-Caux ; il appartenait au Roi qui le fieffait à bail.

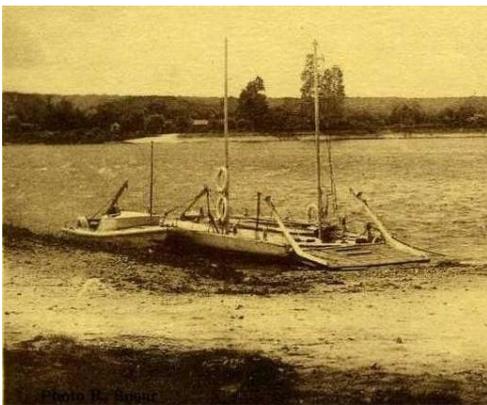


Passage d'Aizier

À côté du passage de Vieux-Port appartenant au Roi, existait avant la Révolution le passage d'Aizier à Caudebec-en-Caux, appartenant à l'abbaye de Fécamp.

Louis Rachet, propriétaire du bâtiment « le Saint-Louis » eu égard à ce qu'il avait eu les deux jambes coupées dans un combat sur les vaisseaux du Roi pendant la guerre d'Amérique. C'était la seule ressource que ce malheureux avait pour vivre.

Avec ce bateau, Louis Rachet faisait le transport des marchandises d'Aizier à Caudebec et de Caudebec à Aizier.



Pendant plusieurs années, Rachet put pratiquer tranquillement son petit trafic. Saugrain, alors fermier du passage de Vieux-Port et environs à Caudebec, n'avait jamais cherché à lui susciter la moindre entrave. Mais le 20 octobre 1786, le passage de Vieux-Port à Caudebec est affermé moyennant 40 livres par an à Jean Saffrey. Celui-ci ne vit pas du même oeil la concurrence que pouvait faire à son entreprise le bateau de Rachet et le 13 octobre 1787, il s'opposait à Caudebec au chargement de blés que faisait Rachet, sur « le Saint-

Louis », à destination d'Aizier. Rachet protesta par une clameur de haro et un procès fut engagé.

Le propriétaire du passage d'Aizier exposa qu'il avait toujours conduit son bateau sous les passeports de l'amirauté de Quillebeuf sans jamais avoir été troublé par les prédécesseurs de Saffrey.

Le passage d'Aizier à Caudebec ne pouvait d'ailleurs avoir rien de commun avec celui de Vieux-Port à Caudebec ; ces deux passages étaient distincts et indépendants l'un de l'autre et Rachet n'avait jamais rien entrepris pour troubler Saffrey ou ses prédécesseurs.

Le propriétaire du passage d'Aizier soutenait en outre que le bail de Saffrey était illégal, n'ayant pas été fait « au plus offrant et dernier enchérissant », ce qui au lieu de 40 livres, l'aurait fait monter à 150 et plus.

Le domaine prit fait et cause pour Saffrey et produisit même un long mémoire pour appuyer ses conclusions, qui ne tendaient à rien moins qu'à la suppression du passage d'Aizier. Nous ne savons ce qu'il advint de ce procès.

Le premier bac à vapeur fut inauguré le 2 janvier 1868 à Caudebec. Le deuxième, le 1er juillet 1872 à Duclair.

Le 26 juillet 1873 fut inauguré le bac à vapeur de Quillebeuf : la traversée était payante même pour les piétons.



Avant de nous quitter, Madeleine JOTTE a légué à la mairie tout son travail de recherches historiques. Nous possédons encore beaucoup d'articles rédigés de sa main et nous ne manquerons pas de vous en faire profiter dans les bulletins à venir.

Quoi de neuf à la chapelle Saint-Thomas ?

Par Christophe FOLIOT

Inauguration du site Chapelle Saint-Thomas



C'est en
d'Emmanuel
préfet de

*De gauche à droite : Nicole Duranton, Nicolas Mayer-Rossignol, Benoît Gatinet,
Emmanuel Le Roy, Jean-Paul Legendre, Hervé Morin et Luc Bonnin.*

présence
Le Roy sous-
Bernay,

Nicolas Mayer-Rossignol Président de la Région Haute-Normandie, Jean-Paul Legendre 1er vice-président du Conseil Départemental de l'Eure, Hervé Morin député, Nicole Duranton sénatrice, Jean-Pierre Girod président du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande, Jean-Pierre Boucher président du Pays Risle-Estuaire, des présidents de Communauté de Communes, des maires, des élus, des offices de tourisme, des entreprises qui ont réalisé les travaux et des habitants d'Aizier que s'est déroulée l'inauguration du site Chapelle Saint Thomas.

En ce vendredi matin du 29 mai 2015, le soleil est au rendez-vous et c'est plus de cent vingt personnes qui ont répondu présent à l'invitation de la municipalité pour assister à l'inauguration.

C'est Benoît Gatinet, maire d'Aizier et maître de cérémonie, qui ouvre le bal des discours.

"Enfin, nous y sommes, c'est l'heure de l'inauguration des travaux de valorisation de la Chapelle Saint Thomas. Je dis enfin, car c'est un projet de longue haleine, qui nous a mobilisés pendant plusieurs années et qui s'inscrit dans une volonté politique de développement touristique cantonale plus large. En effet, notre grand canton de Bourg-Achard regorge de richesses patrimoniales comme celle-ci. La Chapelle Saint Thomas est un site historique construit par les moines de l'Abbaye de Fécamp à la fin du 12ème siècle. Elle est dédiée à Thomas Becket archevêque de Canterbury. Elle fait, en 1992, l'objet d'une inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Son renouveau débute dans les années 80, grâce à Monsieur Henri Laurent, habitant d'Aizier et propriétaire du site, qui entreprend de libérer les ruines de la végétation qui l'envahit. Puis, quelques années plus tard, c'est son petit-fils, Luc Bonnin, féru d'histoire, qui, sur les conseils de Bruno Penna et Thierry Lepert, entreprend de poursuivre l'action initiée par son grand-père et met en oeuvre la première campagne de fouilles archéologiques. C'est en 2008, à la faveur d'importants financements de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) qu'un programme de fouilles pluriannuel est programmé rapportant à nos consciences des secrets de l'histoire et mettant à jour autour de la chapelle un ensemble de bâtiments et une nécropole formant une maladrerie. Ce sont là les prémices de la renaissance de la léproserie.

Afin de promouvoir ce site et d'en faire un équipement touristique majeur pour la commune, le canton et plus largement la région, les membres du conseil municipal invitent les élus locaux à découvrir les lieux. Jean-Louis Destans Président du Conseil général, Hervé Morin, Jean-Pierre Girod, Jean-Pierre Boucher et Guy Chemin Président de la Communauté des Communes de Quillebeuf-sur-Seine découvrent ou redécouvrent l'endroit. Lors de cette rencontre, Hervé Morin et Jean-Louis Destans reconnaissent tout l'intérêt de la valorisation du site et proposent d'associer la Région via une inscription au contrat de Pays. Cependant, Jean-Louis Destans émet une condition : la chapelle étant située sur une parcelle privée, il faudra que la commune signe un bail emphytéotique, d'une durée de 30 ans, avec le propriétaire Luc Bonnin afin de garantir aux visiteurs un accès libre et gratuit.



Avec Luc Bonnin, alors conseiller municipal et consultant en ingénierie culturelle et touristique au sein de l'agence Scarabée, nous avons travaillé le contenu du projet de valorisation des vestiges de la léproserie d'Aizier. Les élus municipaux, Christophe Foliot en tête, et Nathalie Nédeau, notre secrétaire de mairie sollicitent l'appui technique de la Communauté de Communes de Quillebeuf-sur-Seine et du Pays Risle-Estuaire. Ensemble, nous lançons le projet.

Les financements réunis, les formalités administratives remplies, le permis de construire accordé, nous engageons le lancement de l'appel d'offres concernant la maîtrise d'œuvre: L'architecte Pierre Marchand remporte le marché. Son équipe est composée d'Agathe Turmel, paysagiste, et d'Olivier Vignaud de l'agence minibus, graphiste. L'appel d'offres travaux nous permettra de retenir des entreprises de qualité :

- ◆ NORMANDIE RENOVATION, spécialiste de la taille de pierres, qui est une référence majeure dans la rénovation de monuments historiques, a réalisé les travaux sur les ruines de la Chapelle.
- ◆ BOSCHER, spécialiste dans la réalisation de signalétique muséographique pour la confection et la pose de l'ensemble des mobiliers et panneaux d'informations.
- ◆ Thierry Romain BTP a réalisé les cheminements, la pose des gabions, la réalisation du parking et les plantations.
- ◆ L'entreprise CMB Métallerie, localisée à Bourneville, a réalisé le Belvédère.

Après quelques mois de travaux, parfois réalisés dans des conditions météorologiques difficiles, le parcours d'interprétation d'une durée de 45 minutes est opérationnel et permet, pour celui qui l'emprunte, de ressentir ce qu'a pu être la vie au sein d'une léproserie du moyen-âge.

Cet investissement de 530 000 €, dont je tiens à rappeler que le budget a été tenu à l'euro près, a été possible grâce au soutien de nos principaux financeurs que sont la Région Haute-Normandie, Le Département de l'Eure et l'Etat via la DRAC, mais aussi la Communauté de Communes de Quillebeuf-sur-Seine. La participation financière de la commune est de 53000€.

Je remercie vivement l'ensemble des financeurs qui nous ont permis de sauvegarder un lieu historique important qui s'inscrit dans l'histoire du Duché de Normandie et qui générera des retombées économiques pour le parc accrobranches Viking-Aventure situé à 50 mètres d'ici : parc qui accueille 8000 visiteurs par an d'avril à septembre. Cet ensemble contribuera opportunément à la fréquentation du futur restaurant de la route des chaumières d'Aizier.

Mais ça, c'est la suite de l'histoire... A très bientôt, mes chers amis, pour l'inauguration du restaurant d'Aizier".

C'est ensuite à Luc Bonnin de prendre la parole :

" Nous sommes donc sur le site d'une léproserie qui a accueilli des malades entre 1180 et 1550. Après le départ des derniers malades en 1550, le site tombe en ruine. Et pourtant, il y a toujours eu ce sentier qui mène à l'autel de la chapelle en ruine, ces processions et ces nœuds dans les arbres. Ces traces sont le fil ténu qui rattache le lieu en vie. On aurait pu en rester là. Les pierres auraient continué à tomber, car la belle ruine de la fin du XX^{es} ne pouvait être éternelle.



Si nous sommes réunis ici aujourd'hui, c'est justement parce que ce processus de ruine a été enrayé, interrompu, parce que le souffle qui maintenait le site en vie a été ravivé. C'est l'aboutissement d'une longue histoire qui pour ma part a commencé en 1997 quand j'ai commencé à me demander comment nous pouvions faire. Mais en fait, ça a commencé quand j'étais en culotte courte ici avec mon grand-père parce que j'ai grandi avec la chapelle. J'en profite ici pour remercier mon grand-père puis ma mère qui m'ont donné le site, avant que je ne le confie à la commune d'Aizier pour mettre en œuvre ce projet.

Nous sommes donc en 1998, année marquée par une belle rencontre avec les historiens et archéologues, avec qui des liens très forts se sont tissés. 13 années de fouilles plus tard (grâce aux dizaines, aux centaines de fouilleurs bénévoles) le site est devenu la seule léproserie médiévale entièrement fouillée en France (les bâtiments, le site, le cimetière, les traces dans les archives). Certains diront que cette léproserie est « fossilisée ». Rien n'est en effet venu perturber sa ruine à partir des années 1550. Elle n'est pas intégrée à un tissu urbain, aucune autoroute, zone d'activités, TGV ou autre n'est venu transformer le site. La nature a tout simplement repris ses droits. Et c'est une chance ! C'est ce qui a justifié l'intérêt que les scientifiques ont porté sur ce site.

La première étape de la valorisation va être d'installer des panneaux en 2007 (merci à JL Destans et au contrat de Pays). Ça avait le mérite de donner des éléments aux visiteurs, mais la chapelle n'était pas pour autant restaurée et les arbres pas replantés. Car après 13 ans de fouilles, le site était dans un mauvais état. Les archéologues ont besoin de creuser et donc d'enlever des arbres ...

Un grand changement est intervenu quand plusieurs élus (dont la plupart sont présents ici) ont choisi de soutenir ce projet, de s'engager. Vous, et je m'adresse en particulier à Benoit Gatinet, tu as alors vu dans ce site un potentiel de développement pour le territoire. Hervé Morin, Jean Louis Destans, Guy Chemin, Benoit Gatinet. Le regard de Benoit Gatinet a changé quand on a commencé à fouiller le cimetière car ceux qui avaient vécu ici montraient leur visage (ce qu'il en restait). Les pierres prenaient alors vie.

Pour imaginer une valorisation plus développée du site, il faut d'abord préciser qu'il y a ici une addition de difficultés. Mais on sait que ce sont les sites fortement contraints qui accouchent de projet de qualité :

- ◆ *valoriser un site archéologique est toujours une opération difficile (rendre visible l'invisible, faire parler des pierres),*
- ◆ *qui plus est en plein air et sans surveillance ni clôture,*
- ◆ *avec un accès compliqué (réglementation personnes à mobilité réduite),*
- ◆ *avec un maître d'ouvrage qui a des moyens financiers limités (aucun dérapage de l'investissement, très peu ou pas de cout de fonctionnement).*



Nous aurions pu nous contenter de compléter les panneaux, de restaurer les ruines et de replanter des arbres. Ça aurait été de l'information, de l'acquisition de connaissances. Mais nous souhaitions viser l'excellence pour faire de ce site une référence et proposer une expérience de visite. Une expérience de visite, ce n'est pas de l'acquisition de connaissance, ce n'est pas une addition de dispositifs technologiques, ça donne de la profondeur à l'existence. Ce lieu le méritait.

Pour cela nous avons fait le choix de nous inspirer d'une démarche inventée en Amérique du Nord, l'interprétation. Comme l'interprète d'une langue étrangère, c'est celui qui éclaire le sens d'un texte. Appliqué au tourisme culturel, l'interprétation c'est éclaircir le sens du lieu. L'esprit des lieux, comme disent les Québécois. Il s'agit donc de ressentir plus que d'apprendre. Vous venez d'en faire l'expérience.

Nous avons donc ici une forme de parcours initiatique quand on propose aux visiteurs d'oublier son temps pour se projeter en 1200, pour mettre ses pas dans ceux des lépreux.

- ◆ *Un sas introductif de mise en condition*
- ◆ *Le grand départ et la cérémonie d'entrée dans la léproserie*
- ◆ *Les différentes étapes jusqu'à s'élever physiquement par le belvédère.*

Avant de laisser la parole, je voudrais bien entendu remercier sincèrement les élus qui nous ont soutenus depuis plus de 15 ans, les financeurs des fouilles et du projet, qui ont permis à ce projet que je rêve depuis près de 20 ans de voir le jour.

Je veux également mentionner l'équipe de maîtrise d'œuvre et les entreprises (qu'on oublie trop souvent) qui ont su se plier à nos exigences pour viser cette excellence. Le chantier n'a pas été de tout repos.



Pour finir, comme vous avez pu le remarquer, tous les vestiges n'ont pas été restaurés. Une partie est protégée sous terre (chapelle et grand bâtiment). Nous espérons donc vivement que les éco compteurs qui sont intégrés dans le parcours permettront de confirmer que ce site trouve son public et justifieront une seconde tranche de travaux pour finir la restauration des vestiges ".

Après cette présentation, nos grands élus se sont succéder au micro pour exprimer leur satisfaction de voir aboutir ce projet.

La manifestation se termina autour d'un verre de l'amitié.



La Chapelle Saint-Thomas vue du ciel - Photos Rincenc Laboratoires Hervé HANIN

Cérémonie des Voeux du maire Galette des Rois 2015

Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

C'est devant une soixantaine d'Aiziérois que Benoît GATINET prononça son traditionnel discours de début d'année. Le premier édile ne cacha pas son émotion et sa joie en commençant son allocution par ces mots « C'est entouré et au nom d'une équipe renouvelée que je m'adresse à vous cet après-midi pour présenter à chacun, élus, présidents d'association, personnels, habitants et amis d'Aizier, mes vœux les plus sincères : que cette nouvelle année vous apporte à vous et à vos proches de bien belles choses ».



Après avoir énuméré les réalisations de l'année 2014, le maire mit l'accent sur la fin des travaux du chantier de la chapelle Saint Thomas et fit preuve de pédagogie « C'est une belle réalisation et les retours des visiteurs sont très positifs. Bien sûr, le belvédère interpelle : il est le symbole du passage de la vie à l'au-delà avec Dieu pour seul confident. Cette philosophie n'est pas innée pour tous et il faut se souvenir que lorsqu'on rentrait dans une léproserie, on y vivait jusqu'à la mort. Il constitue aussi un panorama sur la Seine. Cette réalisation s'inscrit dans la stratégie de développement touristique de la commune. Elle vient compléter la mise en place de l'accrobranche Viking Aventure et du sentier de randonnée en bord de Seine entre Aizier et Vieux Port ».

Enfin, Benoît GATINET, présenta les projets de l'année 2015 : « Nous continuerons notre programme d'enfouissement de lignes et nous réaliserons la dernière tranche du hameau du Flacq. Nous rachèterons à l'Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN) le terrain qu'il avait acquis pour notre compte aux consorts Soulet et qui est situé à la sortie du village au bord de la RD 139. Pour finir, nous poursuivrons le projet de construction d'un restaurant sur la commune ». Sur ce point, notre maire profita de l'instant pour annoncer les toutes dernières informations « Nous avons le plaisir de vous informer que nous avons obtenu la dernière subvention attendue

provenant du FISAC. Malheureusement, celle-ci devait être à hauteur de 102000 € mais pour des raisons d'économie budgétaire l'Etat ne nous a accordé que 55000 €. Le Conseil Municipal s'est donc réuni avant-hier soir pour étudier la suite qu'il pourrait donner à ce projet. A l'examen de la situation budgétaire de la commune, nous avons décidé à l'unanimité de poursuivre le projet. Nous allons donc constituer un cahier des charges en vue de lancer un appel d'offres de travaux ».

Un dernier point fut abordé avant de partager la galette des Rois, c'est la reconstruction du collège de Manneville-sur-Risle : « Je tiens à réitérer publiquement tout mon soutien à l'Association Collège Manneville-sur-Risle (ACMR). Cette association composée de parents d'élèves, d'enseignants et d'élus fait un travail formidable pour défendre les intérêts des familles fréquentant l'établissement Mannevillais. Il est inconcevable que nos enfants soient scolarisés dans le quartier des étangs à Pont-Audemer. Je n'accepterai pas que nos enfants soient pris en otage d'un jeu politique. L'enjeu politique ne doit pas l'emporter sur la réussite scolaire de nos jeunes, sur leur bien-être et celui de leur famille ».

Après avoir souhaité la bienvenue à la famille MARECHAL, le maire proposa de partager la galette. Un grand merci au Comité des loisirs qui nous a préparé la salle, offert la galette et des boissons chaudes agrémentées de petits chocolats pour le bonheur de tous.

Bonne et heureuse année 2015.



Le maire d'Aizier élu Conseiller départemental de l'Eure

Benoît Gatinet, maire d'Aizier depuis 20 ans et Président de la Communauté de Communes de Quillebeuf-sur-Seine depuis 1 an, et Marie Tamarelle-Verhaeghe (La Haye Aubrée) ont présenté leur candidature à l'élection départementale pour représenter le nouveau canton de Bourg-Achard regroupant les ex-cantons de Routot et Quillebeuf-sur-Seine. Gwendoline Presles, maire de Bourneville et Vice-présidente de la CDC de Quillebeuf-sur-Seine, et Sylvain Bonenfant, maire-adjoint de Caumont et délégué communautaire à la CDC du Roumois-Nord, sont leurs remplaçants.



Sylvain Bonenfant, Gwendoline Presles, Marie Tamarelle-Verhaeghe, Hervé Maurey (Sénateur de l'Eure) et Benoît Gatinet.

Marie et Benoît ont été élus, au soir du second tour (29 mars 2015) avec 37,78 % des suffrages exprimés sur le canton de Bourg-Achard, conseillers départementaux de l'Eure. Il est à noter l'excellent résultat réalisé à Aizier avec 80 % des suffrages exprimés. Notre maire, très heureux du score réalisé, ne cacha pas son émotion en s'exprimant quelques secondes après la proclamation des résultats à l'issue du dépouillement d'Aizier : « Je remercie les Aiziéroises et les Aiziérois pour le vote massif qu'ils nous ont accordé pour ce scrutin. Pour ma part, c'est une réelle satisfaction de savoir que, dans ma commune, après 20 ans d'exercice dans ma fonction de maire, les habitants sont toujours à mes côtés et m'accordent à une très grande majorité leur soutien et leur confiance.



Les candidats quelques minutes après la proclamation des résultats.

Espérons ensemble que cet essai soit transformé à l'échelle du canton ce soir vers 20h00. Merci! Un grand merci à vous! ».

Un peu après 20h, Jean-Pierre Denis, maire de Bourg-Achard, proclama l'élection officielle du binôme Gatinet-Tamarelle-Verhaeghe en tant que conseillers départementaux du canton n°4.

Le binôme qui s'inscrit dans la nouvelle majorité départementale ne manqua pas de remercier l'ensemble des électrices et électeurs du canton qui leur ont accordé leur suffrage.

Jeudi 3 avril, les 46 conseillers, représentant les 23 cantons du département de l'Eure, procédaient à l'élection du Président du Conseil Départemental et de ses 13 vice-présidents. C'est le maire de Vernon Sébastien Lecornu qui a été désigné. Je précise que nous avons à la tête de notre département le plus jeune Président de France (29 ans). Notre canton est plutôt bien représenté car nous avons la chance de compter sur deux vice-présidents puisque Benoît Gatinet a été élu 8^{ème} vice-président et que Marie Tamarelle-Verhaeghe a été élue 11^{ème} vice-présidente.

C'est une chance et un réel espoir pour l'aboutissement des projets de notre village, de notre territoire intercommunal et de notre canton. Et maintenant le travail commence...

Le but de cet article n'est pas de faire une chronique politique mais plutôt de souligner le fait qu'Aizier compte parmi ses habitants un vice-président du Conseil départemental. Est-ce déjà arrivé? Peut-être?

A vous de me le dire!

Christophe Foliot



Marie et Benoît quelques minutes avant l'élection du Président du Conseil départemental de l'Eure.

La Fête des familles fait son cirque

Dès 9h le samedi 30 mai, au pôle famille de Quillebeuf-sur-Seine, bénévoles, animateurs, techniciens et élus s'activaient pour mettre en place les derniers préparatifs avant l'arrivée des familles. Cette 6^{ème} « Fête des familles », organisée dans le cadre du **REAAP** (Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité) était placée cette année sous le thème du cirque.



Cette journée, qui plus est sous le soleil, allait être ponctuée d'un grand nombre d'animations : contes pour moins de 6 ans et pour plus de 6 ans par l'association pour l'animation dans le Parc Régional Naturel des Boucles de la Seine Normande, ateliers cirque animés et encadrés par la troupe **Western Circus**, atelier de confection de clowns, atelier maquillages, atelier jeux intergénérationnels, rencontre avec les animaux du cirque, concours classes, concours familles et pour finir représentation sous chapiteau du spectacle de la troupe du cirque **Western Circus**.

Des temps parentalités ont été proposés : Stand de présentation des activités de l'association **Matern'et Lait d'Étainhus**, atelier de portage bébé par l'association **Studio D**, atelier de massage bébé par **Charline Desormeaux** animatrice RPAM, atelier encadré par le **Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles** sur la thématique « Filles, Garçons, comment éviter la discrimination dans l'éducation de nos enfants », et un « Débat Échange » avec **Mme Doussin**, consultante en parentalité, sur la thématique « Poser des limites à ses enfants en toute bienveillance ».

Un espace pique-nique était mis à disposition des familles et une restauration était proposée par l'intermédiaire d'un **Food Truck**.

Ce temps fort intergénérationnel concerne les familles des 14 communes de notre Communauté de Communes et c'est plus de 540 personnes qui ont participé à cette journée festive.

Comme le souligne Albin Ched'Homme, chargé de mission lien social de la CDC de Quillebeuf, « c'est une vraie réussite, l'an passé, nous avons accueilli 270 personnes et le soleil boudait. Alors cette année... ».

Vivement l'année prochaine...

Christophe Foliot



BBQ Party



En ce dimanche de veille de rentrée scolaire, les Aiziérois se sont réunis autour d'une BBQ party. Le principe est simple : la municipalité offre le pot de bienvenue, les grillades et les saucisses ; Les participants apportent le reste...

C'est très proche des fêtes de voisins ou de quartier que l'on voit fleurir de plus en plus dans les villes et villages de France. De plus, la chance est avec nous car le soleil s'est invité à la fête. Une soixantaine de personnes se sont donc retrouvées sur le parking derrière la salle communale où une grande table avait été dressée le matin même par les membres du Conseil municipal et des bénévoles, avec parasols, pour partager le repas et les animations de l'après-midi. Le barbecue, prêté pour l'occasion par le comité des fêtes de Trouville-la-Haule, tenu de mains de maître par une équipe de cuistots de compétition, donna entière satisfaction.



Après le repas, petits et grands, ont pu apprécier les jeux en bois que la municipalité a loué à l'association Studio D. Des parties endiablées et passionnées de jeux de quilles, des parcours d'échasses plus ou moins assurés, n'est-ce-pas Monsieur Gril... ont égayé l'après-midi.



Nous avons apprécié le coup de mains des uns et des autres en fin de journée pour faire la vaisselle et le rangement. Merci à tous.

Pour une première, ce fut une réussite... A refaire l'année prochaine !

Christophe Foliot



Un O.V.N.I. dans le ciel d'Aizier

Certains ont pu s'étonner et s'inquiéter d'apercevoir un Objet Volant Non Identifié survoler notre joli village et s'approcher étrangement du clocher de l'église Saint Pierre, l'O.V.N.I. faisant le tour du monument et restant à 3 ou 4 mètres de l'édifice par toutes ses faces.

*Non, on ne tourne pas un remake de *La Guerre des Mondes* de H.G. Wells, il s'agit seulement d'une opération d'expertise du clocher de notre église par l'intermédiaire d'un drone équipé d'un appareil photo très performant. Le but de l'opération est d'établir un diagnostic précis de l'état du clocher de façon à monter un dossier qui puisse nous permettre d'obtenir des financements pour réaliser, par la suite, des travaux. Cette opération a été réalisée gracieusement par l'entreprise RINCENT LABORATOIRE grâce à notre conseiller municipal Hervé HANIN.*

Un grand merci à eux !



Aizier fête Halloween

Tout semblait normal dans notre petit village d'Aizier, le soleil était présent ce qui n'est pas l'accoutumée à cette période de l'année, et jamais quiconque n'aurait imaginé qu'il puisse se passer quoi que ce soit d'étrange ou de mystérieux aujourd'hui samedi 31 octobre 2015 veille de Toussaint.



Personne d'ailleurs ne remarqua le gros hibou au plumage mordoré qui voleta au-dessus du quai de Seine et qui se posa sur l'une des tables de pique-nique qui orne l'esplanade ; personne sauf votre serviteur qui, muni de son appareil photo, descendait l'impasse pour se rendre au bord du fleuve observer les navires remontant vers la capitale normande. Intrigué par la présence du volatile, je ne fis pas attention, aux personnes présentes auprès du bâtiment couvert de chaume. Ce sont les cris et les rires perçants provenant de cet endroit qui attirèrent mon attention... Le hibou ne bougea pas. Il se contenta de regarder le groupe de personnes s'approchant dans notre direction d'un air sévère. Le groupe constitué d'une quarantaine d'individus devint de plus en plus visible... La première personne qui m'apparut distinctement était petite, mince et très jeune. Elle était vêtue d'une longue robe noire, d'une cape violette qui balayait le sol et chaussée de bottes munies de boucles. Ses yeux bleus et brillants étincelaient derrière son long nez crochu. Elle emmenait d'un pas alerte, des sorcières, diables, monstres, fantômes et vampires.

Quelle Horreur ! Cependant, bien que d'apparence fort inquiétante, la horde ne me parut pas hostile... Une petite fille vêtue d'une robe violette avec des araignées hideuses sur le visage sortit du groupe et s'approcha de moi. « Des bonbons ou un sort » me dit-elle. Ouf ! Heureusement, gourmand, j'ai toujours un carambar ou un bonbon dans ma poche. Je suis sauvé. Il aurait été dommage que le jour de la finale de la coupe du monde de rugby que je sois transformé en wallaby ou en kiwi. Quel bonheur de reconnaître parmi les 29 enfants réunis pour fêter la fête D'Halloween Tom, Chloé, Garance, Gabin, Thaïs ou encore William ! La troupe, encadrée par d'effrayants parents, se dirigea ensuite vers le village dans le but de récolter un important butin. En fin d'après-midi, retour au quai de Seine pour la séparation du précieux trésor et pour partager le contenu d'un vieux chaudron c'est-à-dire un copieux goûter amplement mérité... Et le hibou, où est-il ? Personne ne sait mais il y a de forte chance que pour le prochain Halloween il revienne survoler les chaumières d'Aizier...



Merci aux généreux donateurs qui ont permis que les Aiziérois ne soient pas changés en monstres, aux enfants pour l'animation du village et aux parents et bénévoles pour l'organisation de ce moment festif.

A l'année prochaine... J'en tremble déjà !

Christophe Foliot



Cérémonie de commémoration du 11 novembre

Une quarantaine d'Aiziérois se sont réunis devant le Monument aux Morts de la commune pour honorer les disparus de la Grande Guerre. Après la cérémonie, un vin d'honneur fut servi à la salle Madeleine Jotte.



Le repas des Aînés

Comme à l'accoutumée, le rendez-vous est fixé à midi pétant devant la mairie. Nos anciens ont été accueillis par nos deux Vice-Présidents du nouveau Conseil Départemental Marie Tamarelle-Verhaeghe et Benoît Gatinet. Après quelques échanges et embrassades, le départ est donné par le maire en direction de la commune du Marais Vernier où nous sommes attendus pour déjeuner à l'Auberge de l'Étampage.



Pour l'occasion, les nouveaux propriétaires de l'établissement ont dressé deux majestueuses tables qu'Aline, Marie et Bénédicte vont s'empresse d'orner en déposant la petite touche finale : les magnifiques menus nominatifs réalisés par Nathalie.

A la table d'honneur, notre Maire est entouré des deux doyens du jour Marie-Madeleine Darcy et Jean-Pierre Buret ainsi que de notre Maire honoraire Pierre Le Pallec.



Le menu est savoureux et copieux accompagné de vins délicats. Les ingrédients, comme aime à le souligner notre hôte, sont de saison et de provenance locale, au pire de Normandie.

En entrée, terrine de foie gras de canard entier mi cuit aux figues et toasts chauds provenant de Toutainville, en plat de résistance, souris d'agneau confite au thym et au miel et gratin dauphinois avec des pommes de terre du Marais Vernier, un plateau de fromage de Normandie et pour finir, en dessert, un bavarois framboise et son coulis maison.



C'est repue et heureuse que la troupe composée de trente-deux joyeux lurons reprit le chemin pour Aizier. A 17h, quelques Aizierois nous ont rejoints à la salle Madeleine Jotte pour partager le verre de l'amitié en l'honneur de nos Anciens.



Foule à Aizier pour le Père Noël

Par ce bel après-midi de dimanche électoral, il y avait foule à Aizier dans la maison des associations Madeleine Jotte pour la traditionnelle fête de Noël. Dans une salle bien remplie, petits et grands du village ont pu partager un moment convivial et chaleureux pour donner le coup d'envoi des fêtes de fin d'année.



Un spectacle a permis aux enfants de parcourir le calendrier de l'avent qui était ponctué de petites et grandes histoires de Noël avec contes, chansons et sketches. A la fin de ce moment captivant, la municipalité a offert un très bon goûter avec friandises, pâtisseries et chocolats avant que, vers 17h00, une personnalité de marque ne s'invite autour de la table : le Père Noël !



Monsieur le Maire a installé la star du jour au pied du sapin pour la distribution des cadeaux devant les yeux émerveillés de la bonne trentaine d'enfants que compte la commune ! Petits et grands sont donc rentrés chez eux pleins de beaux souvenirs en espérant se revoir bientôt en janvier pour la galette et les voeux de la municipalité aux habitants. »

Arnaud Maupoint



Renseignements pratiques

Permanences de la Mairie

La mairie est ouverte au public tous les **jeudis de 17 heures à 19 heures**.

Lors des permanences, vous y serez accueillis par Nathalie NEDEAU, secrétaire de Mairie et par le Maire, ou son adjoint.

Vous pouvez contacter la mairie par téléphone au **02 32 42 18 40** ou nous écrire, via internet, à l'adresse suivante : **mairie.aizier@wibox.fr**

Retrouvez-nous sur notre site internet de la mairie : **www.aizier.fr**

En cas d'urgence, vous pouvez appeler :

- ◇ M. GATINET, Maire (02 32 42 18 40)
- ou**
- ◇ M. FOLIOT, 1er adjoint (02 32 56 44 48)

Permanences départementales

Benoît GATINET & Marie TAMARELLE-VERHAEGHE vous reçoivent le 1er mercredi du mois à Bourg-Achard, le 2ème mercredi du mois à Bourneville, le 3ème mercredi du mois à Quillebeuf-sur-Seine et le 4ème mercredi du mois à Routot de 18h30 à 19h30.

Veillez prendre rendez-vous au 02 32 57 52 02

Fêtes & Cérémonies

Le dimanche 17 janvier 2016 16h30 Vœux du Maire et du Conseil Municipal
17h30 La galette des Rois

Les autres dates des manifestations vous seront communiquées ultérieurement.

Location de la salle communale

Si vous souhaitez louer la salle communale d'Aizier pour un vin d'honneur, une soirée ou un week-end, veuillez prendre contact avec Nathalie NEDEAU à la Mairie.

AVIS aux nouveaux habitants

N'hésitez pas à venir vous présenter à la mairie !

Bibliothèque de Trouville-la-Haule

Mme Clothilde Kerscaven vous accueille à la bibliothèque ; elle est à votre écoute.

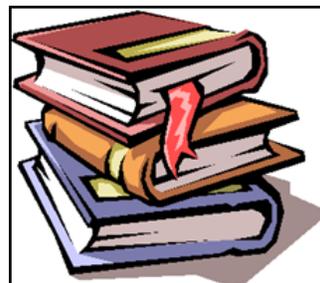
N'hésitez pas à lui demander de l'aide dans le choix de vos lectures, la recherche d'ouvrages, ou pour vos commandes à la Médiathèque Départementale de l'Eure.

L'inscription à la bibliothèque est gratuite.

Nouveaux horaires d'ouverture au public

- * Lundi de 14h30 à 18h30
- * Mercredi de 15h00 à 18h00
- * Samedi de 14h30 à 17h30

Tél : 02.32.42.18.42



Bibliothèque de Bourneville

Une équipe constituée de bénévoles passionnés vous accueille à la bibliothèque !

Nelly Buret, Jocelyne Durand, Annie Fiquet, Céline Nicolle et « Vonnette » conseilleront petits et grands. Quant au choix des livres pour les enfants, il est réalisé par Eric Fuchs.

L'inscription à la bibliothèque est gratuite.



Horaires d'ouverture en période scolaire

- * Lundi de 16h30 à 18h00
- * Mercredi 14h30 à 16h30
- * Samedi 10h00 à 12h30

Horaires d'ouverture pendant les vacances

- * Mercredi 14h30 à 17h30
- * Samedi 10h00 à 12h30

Tél : 02.32.57.31.96

Office de Tourisme

L'Office de Tourisme de la Communauté de Communes de Quillebeuf-sur-Seine organise de nombreux événements (02 32 57 32 23)

Vous pouvez vous y rendre toute l'année du lundi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00. En juin, juillet et août, l'Office de Tourisme est également ouvert les dimanches et jours fériés de 10h00 à 13h00.



Désormais, vous pouvez retrouver toutes les actualités sur les pages Facebook et Twitter officielles.

Déchetterie

Nouveaux horaires de la déchetterie

La déchetterie est ouverte gratuitement aux particuliers habitant le canton de Quillebeuf-sur-Seine. Nous vous demandons de vous munir d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité à présenter au gardien.

Période hivernale

Du 16 octobre au 14 avril

Mardi : 8h30 - 12h00

Mercredi : 14h00 - 17h30

Jeudi : 8h30 - 12h00

Vendredi : 9h00 - 12h00 et 14h00 - 17h30

Samedi : 8h30 - 12h00 et 14h00 - 17h30

Période estivale

Du 15 avril au 15 octobre

Mardi : 8h00 - 12h00

Mercredi : 14h00 - 18h30

Jeudi : 8h00 - 12h00 et 16h00 - 18h30

Vendredi : 8h00 - 12h00 et 14h00 - 18h30

Samedi : 8h00 - 12h00 et 14h00 - 18h30

Jours de fermeture : dimanche & lundi

N° de téléphone de la déchetterie : 02.32.41.07.75

Communauté de Communes de Quillebeuf-sur-Seine



Vous pouvez joindre la Communauté de Communes de Quillebeuf-sur-Seine du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 au 02.32.57.52.02.

Permanences SANS rendez-vous

Habitat & Développement de l'Eure

Madame MORIN intervient tous les premiers mercredis du mois de 15h30 à 17h30, sauf au mois d'août.

Eure Habitat

Vous pouvez contacter Madame GAVELLE au 02.32.28.76.57 ou 06.07.01.71.91.
Si nécessaire, Mme GAVELLE vous donnera rendez-vous.

Permanences AVEC rendez-vous

Mission Locale Ouest Eure

La Mission Locale de l'Ouest est un espace d'intervention au service des jeunes de 16 à 25 ans. Chaque jeune, selon son niveau, ses besoins, ses difficultés peut bénéficier d'un suivi personnalisé pour définir son objectif professionnel et les étapes de sa réalisation, pour établir son projet de formation et l'accomplir, pour accéder à l'emploi et s'y maintenir.

Mme CRESSANT vous recevra le lundi de 14h00 à 16h30 et le jeudi de 9h00 à 12h00.
Veuillez prendre rendez-vous au 02.32.41.16.83

Site : www.miloe.fr

PACTE (Pont-Audemer Chômage Travail Entraide)

Mme BONS assure des permanences tous les premiers vendredis du mois de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30. Vous pouvez la contacter au 02.32.42.09.60.

Assistante sociale

Une plate-forme téléphonique de premier contact est à votre écoute en composant le 02.32.31.97.17.

Suivant l'urgence de la situation, un rendez-vous vous sera proposé à domicile, ou vous serez renvoyé vers le Pôle Social de Pont-Audemer, qui assure des permanences au 9 rue des Papetiers, le lundi de 14h00 à 17h00 et les mercredi et jeudi de 9h00 à 12h00.

Pour tout renseignement, contactez le Pôle Social au 02.32.41.76.60.

PMI

Mme BERTOIS-MARIDOR assure des permanences tous les mardis de 14h00 à 16h30.
Le Docteur Fleuriot intervient pour les enfants de 0 à 6 ans. Elle reçoit sur rendez-vous (02.32.57.52.02) une fois par mois au Pôle animation famille.

CAF

Les premiers et derniers mardis du mois de 14h00 à 16h00 au Pôle animation famille à Quillebeuf-sur-Seine (02.32.57.52.02)

Site : www.caf.fr

Papillons blancs de Pont-Audemer

Tous les premiers et troisièmes mardis du mois de 14h00 à 16h00 au Pôle animation famille à Quillebeuf-sur-Seine. Prendre rendez-vous au 02.32.41.16.51.
Votre interlocuteur sera Mme HEUTTE ou M. GAROCHE.

S.A.V.S

Papillons Blancs de Pont Audemer

Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

Dès
Septembre
2015



Les Missions du service

- ✦ Renforcer l'autonomie des personnes suivies
- ✦ Favoriser l'insertion sociale et/ou professionnelle.
 - ✦ Soutien aux aidants

Les domaines d'accompagnements

- ✦ La recherche de logement,
- ✦ L'aide à la formation et à l'insertion professionnelle
 - ✦ Les démarches administratives,
 - ✦ L'aide à la gestion du budget personnel,
 - ✦ Les liens avec les partenaires sociaux,
- ✦ Les déplacements et l'utilisation des moyens de transport,
 - ✦ L'aide à la parentalité
- ✦ L'écoute et le soutien relationnel
 - ✦ La vie quotidienne,
 - ✦ L'hygiène et la santé,



CRITERES D'ADMISSION:

- ✦ Etre âgé de plus de 20 ans,
- ✦ Etre domicilié à Pont-Audemer et les alentours,
- ✦ Etre reconnu adulte handicapé par la M.D.P.H.,
- ✦ Vivre de façon autonome (ressources et logement).

mdph27
Maison Départementale
des Personnes Handicapées

Dès Septembre 2015

**Tous les 1er et 3èmes
mardis du mois de
14h00 à 16h00**

Communauté de communes de
Quillebeuf
20 rue Saint-Scurin -
27680 Quillebeuf-sur-Seine



Savs
36 Rue Notre Dame du Pré
27500 Pont Audemer
Tél: 02.32.41.16.51

Mail: savs@lespapillonsblancs-pontaudemer.org

L'action sociale

L'aide à domicile

Le service d'aide à domicile de la Communauté de Communes de Quillebeuf-sur-Seine emploie actuellement 20 aides à domicile et intervient sur les 14 communes du canton.

L'aide à domicile a pour mission d'accomplir un travail matériel, relationnel et social, contribuant au maintien à domicile des personnes ayant des difficultés à effectuer certains gestes de la vie quotidienne.

L'aide à domicile intervient pour apporter une aide aux travaux domestiques, mais aussi pour apporter une aide directe à la personne. L'aide à domicile est aussi un soutien moral pour la personne aidée et lui permet de rester en contact avec l'extérieur.

Pour plus de renseignements sur ce service, contacter directement :

Madame Natacha MORISSE
Responsable du service 02 32 57 50 37
Courriel : cdc.natacha.morisse@orange.fr

Le service Enfance - Jeunesse

La Communauté de Communes organise et gère des actions de loisirs de la petite enfance à la jeunesse en proposant différents services :

Le Relais Parents-Assistantes Maternelles pour les 0-3 ans

Il s'adresse aux jeunes enfants non scolarisés, aux assistantes maternelles et aux parents. Les activités ont lieu à Quillebeuf-sur-Seine et dans les communes.



Les accueils périscolaires

Il s'agit d'un accueil pour les 3-12 ans, avant et après l'école, qui se déroule à Quillebeuf-sur-Seine, à Bourneville, à Bouquelon, à Trouville-la-Haule et à Sainte-Opportune-la-Mare.

Les accueils des 3-12 ans

Les mercredis (en période scolaire), les petites et les grandes vacances.

Ils ont lieu au Pôle Animation Familles, à Quillebeuf-sur-Seine et à Bourneville (uniquement l'été).



Le Relais Jeunes

Il se situe à Quillebeuf-sur-Seine.

Il est ouvert à l'ensemble des 13-18 ans de la Communauté de Communes.

